

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Informations sur le produit

Nom du produit : Orfom® MCS

Matériel : 1116197, 1116158, 1113750, 1113589, 1113586, 1113584

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)		Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2120787012-59-0000

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Supported

Relevant Identified Uses : Utilisation lors d'opérations minières – industriel

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: Chevron Phillips Chemical Company LP Société

10001 Six Pines Drive The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.

Airport Plaza (Stockholm Building)

Leonardo Da Vincilaan 19

1831 Diegem Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530

Responsible Party: Product Safety Group

Email:sds@cpchem.com

1.4

Numéro de la FDS:100000101815 1/21

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Numéro d'appel d'urgence:

Santé:

866.442.9628 (Amerique du Nord) 1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)
Asie: CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine: 0532 8388 9090

Mexigue CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine: +(54)-1159839431

EUROPE: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche: VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Belgique: 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie: +359 2 9154 233

Croatie: +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre: 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: Centre antipoison danois (Giftlinjen): +45 8212 1212

Estonie: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande: 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande: 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie: CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie: Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone: 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie: +370 (85) 2362052

Luxembourg: (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte: +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal: Numéro de téléphone du CIAV: +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606 Slovaquie : +421 2 5477 4166 Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne: Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol: +34 91 562 04 20

(24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Service responsable Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

SDS@CPChem.com Adresse e-mail Site Internet www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1

Classification de la substance ou du mélange **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition répétée, Catégorie 1

Danger par aspiration, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H336:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée. H304:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

2.2

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



H336





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les

H372 organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

> Ne pas respirer les poussières/ fumées/ P260

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler P301 + P310

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/

un médecin.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter

la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas

de malaise.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

Numéro de la FDS:100000101815

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• 64742-47-8 Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène — non spécifié

2.3

Autres dangers

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 - 3.2

Substance or Mélange

Synonymes : Low Aromatic Solvent

Solvent

Solvent Extraction Diluent

Formule moléculaire : UVCB

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)		STOT SE 3; H336 STOT RE 1; H372 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	100	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1

Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de

données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il

est ingéré ou vomi.

Numéro de la FDS:100000101815

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En

cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas

de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever

immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien

ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste,

consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement

la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Avis aux médecins

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair 79 - 80 °C (79 - 80 °C)

Température d'auto-

inflammabilité

: 227 °C (227 °C)

5.1

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

: Straight streams of water.

5.2

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

> rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés

Numéro de la FDS:100000101815

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Produits de décomposition

dangereux

: Hydrocarbures. Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate.

6.2

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux

dispositions locales.

6.3

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients

adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4

Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres

rubriques

: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

7.2

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1

Paramètres de contrôle Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

SK

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
64742-47-8	SK OEL	NPEL priemerný	50 ppm, 300 mg/m3	
	SK OEL	NPEL krátkodobý	100 ppm, 600 mg/m3	
	SK OEL	NPEL priemerný	5 ppm, 1 mg/m3	13,
	SK OEL	NPEL krátkodobý	15 ppm, 3 mg/m3	13,
	SK OEL	NPEL krátkodobý	15 ppm, 3 mg/m3	kvapalný aerosól
	SK OEL	NPEL priemerný	5 ppm, 1 mg/m3	kvapalný aerosól
	SK OEL	NPEL priemerný	5 ppm, 1 mg/m3	Dymy
	SK OEL	NPEL krátkodobý	15 ppm, 3 mg/m3	Dymy

¹³ Limit sa vzťahuje na hydraulické a obrábacie kvapaliny a mazivá. Niektoré oleje môžu obsahovať polycyklické aromatické uhľovodíky a pri zahrievaní ich môžu uvoľňovať. Treba to brať do úvahy pri meraní a hodnotení rizika.

SI

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
64742-47-8	SI OEL	MV	300 mg/m3	

SE

Beståndsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
64742-47-8	SE AFS	NGV	350 mg/m3	19,
	SE AFS	KGV	500 mg/m3	19,
	SE AFS	NGV	30 ppm, 175 mg/m3	H,
	SE AFS	KGV	60 ppm, 350 mg/m3	V, H,
	SE AFS	NGV	1 mg/m3	Dimma
	SE AFS	KGV	3 mg/m3	V, Dimma

Gränsvärdet avser kolväten i ångform dvs. upp till 12 kolatomer. Vid exponering för kolväten med mer än 12 kolatomer som förekommer i form av aerosol, partiklar eller vätskedroppar, tillämpas gränsvärdet för organiskt damm och dimma, 5 mg/m3. Gränsvärdet gäller inte för aromatfri lacknafta (< 2 viktsprocent) som har eget gränsvärde.

RO

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
64742-47-8	RO OEL	TWA	5 mg/m3	
	RO OEL	STEL	10 mg/m3	
•				

РΤ

Componentes	Bases	Valor	Parâmetros de	Nota
			controlo	
64742-47-8	PT OEL	VLE-MP	200 mg/m3	P, A3, (P), irritação do TRS, afeção do SNC,
	PT OEL	VLE-MP	5 mg/m3	(O), (),
	PT OEL	VLE CD	10 ma/m3	(),

Os valores ou características encontram-se propostos para alteração

afeção do SNC afeção do sistema nervoso central irritação do irritação do trato respiratório superior

Ämnet kan lätt upptas genom huden.

Vägledande korttidsgränsvärde ska användas som ett rekommenderat högsta värde som inte bör överskridas

⁽O) (P) A amostragem deve ser realizada com um método que não recolha vapor.

Aplicação restrita às condições nas quais são negligenciáveis as exposições a aerossóis

Agente carcinogénico confirmado nos animais de laboratório com relevância desconhecida no Homem. АЗ

Orfom® MCS

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

P Perigo de absorção cutânea

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące	Uwaga
			kontroli	
64742-47-8	PL NDS	NDS	5 mg/m3	Aerozol
	PL NDS	NDSch	10 mg/m3	Aerozol
	PL NDS	NDS	300 mg/m3	
	PL NDS	NDSch	900 mg/m3	

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
64742-47-8	FOR-2011-12-06- 1358	GV	50 ppm, 275 mg/m3	
	FOR-2011-12-06- 1358	GV	40 ppm, 275 mg/m3	
	FOR-2011-12-06- 1358	GV	50 mg/m3	Damp
	FOR-2011-12-06-	GV	1 mg/m3	Tåke - partikler

NL

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
64742-47-8	NL WG	TGG-8 uur	5 mg/m3	
	NL WG	TGG-8 uur	5 mg/m3	Nevels

LV

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Pārvaldības parametri	Piezīme
64742-47-8	LV OFI	AFR 8 st	5 mg/m3	

LT

1	Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
1	64742-47-8	LT OEL	IPRD	350 mg/m3	
1		LT OEL	TPRD	500 mg/m3	

IS

I	Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
I	64742-47-8	IS OEL	TWA	1 mg/m3	Particles (mist)

ΗU

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
64742-47-8	HU OEL	AK-érték	5 mg/m3	SCOEL/SUM/163/2011, T, Köd

SCOEL/SUM/1 SCOEL/SUM/163/2011

63/2011

HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
64742-47-8	HR OEL	GVI	100 ppm, 400 mg/m3	

GR

Συστατικα	Βαση	Πμη	ι ιαραμετροι ελεγχου	Σημειωση
64742-47-8	GR OEL	TWA	5 mg/m3	Ομίχλη

FI

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
64742-47-8 F	FI OEL	HTP-arvot 8h	5 mg/m3	Sumu

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
64742-47-8	ES VLA	VLA-ED	5 mg/m3	Niebla
	ES VLA	VLA-EC	10 mg/m3	Niebla

EΕ

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
64742-47-8	EE OEL	Piirnorm	350 mg/m3	11,
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	500 mg/m3	11,
	EE OEL	Piirnorm	5 mg/m3	
	EE OEL	Piirnorm	1 mg/m3	Aur

¹¹ Süsivesinike piirnormid on arvutatud auru faasile. Üle 12 süsinikuaatomiga alifaatsetel süsivesinikel (tridekaanid ja kõrgemad) on 20 °C juures küllastussisaldus < 350 mg/m3. Aerosoolsete süsivesinike piirnorm on 5 mg/m3.

T Azok az anyagok, amelyek egészségkárosító hatása TARTÓS expozíciót követően jelentkezik. Korrigált ÁK = ÁK x 40/a heti óraszám

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

DK
Kom
0.47

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
64742-47-8	DK OEL	GV	1 mg/m3	tåge og partikler

CZ

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
64742-47-8	CZ OEL	PEL	5 mg/m3	Aerosol
	CZ OEL	NPK-P	10 mg/m3	Aerosol

CY

l	Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
١	64742-47-8	CY OEL 2	M.E.Σ.	5 mg/m3	

СН

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
64742-47-8	CH SUVA	MAK-Wert	100 ppm, 525 mg/m3	OSHA,
	CH SUVA	MAK-Wert	5 mg/m3	OSHA, SSc, einatembare Aerosole
	CH SUVA	KZGW	100 ppm, 700 mg/m3	OSHA, SSc, Dampf
	CH SUVA	MAK-Wert	50 ppm, 350 mg/m3	OSHA, SSc, Dampf

OSHA Occupational Safety and Health Administration

SSc Eine Schädigung der Leibesfrucht braucht bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht befürchtet zu werden.

BG

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
64742-47-8	BG OEL	TWA	5 mg/m3	

BE

DE CONTRACTOR CONTRACT				
Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
64742-47-8	BE OEL	TGG 8 hr	200 mg/m3	D,

D Opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen vormt een belangrijk deel van de totale blootstelling. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.

8.2

Contrôles de l'exposition Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué cidessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique. Veuillez observer les instructions

concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre

également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de

dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes

de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du

corps

: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:. Vêtements de protection ignifuges. Chaussure protégeant

contre les produits chimiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide

Couleur : Clair, incolore Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Point d'éclair : 79 - 80 °C (79 - 80 °C)

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: 227 °C (227 °C)

Formule moléculaire : UVCB

Poids moléculaire : Non applicable

pH : Non applicable

Point d'écoulement : -21 °C (-21 °C)

Point/intervalle d'ébullition : 405 - 526 °F (405 - 526 °F)

Méthode: ASTM D 86

Pression de vapeur : 0,01 PSI

Numéro de la FDS:100000101815 10/21

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

à 25 °C (25 °C)

Méthode: ASTM D5191

Densité relative : 0,810 - 0,850

à 15 °C (15 °C)

Densité : 6,8 - 7,1 L/G

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 2,12 cSt

à 104 °F (104 °F) Méthode: ASTM D 445

Densité de vapeur relative : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

9.2

Autres informations

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions

ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne

se produit pas.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un

11/21

mélange explosif avec l'air.

10.4

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5

Matières à éviter : Oxydants forts.

10.6

Produits de décomposition

dangereux

: Hydrocarbures Oxydes de carbone

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1

Informations sur les effets toxicologiques

Orfom® MCS

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral: > 5.000 mg/kg

Espèce: Rat

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Orfom® MCS

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50: > 20 mg/l

Espèce: Rat

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Orfom® MCS

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal: > 5.000 mg/kg

Espèce: Lapin

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

Orfom® MCS

Irritation de la peau

: Irritant pour la peau.

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Orfom® MCS

Irritation des yeux

: Peut irriter les yeux.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Orfom® MCS

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

L'information se rapporte au composé principal.

Toxicité à dose répétée

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

: Espèce: Rat, mâle

Sex: mâle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 13 wks Nombre d'expositions: 6 h/d NOEL: 10504 mg/m3

LOEL (Dose minimale avec effet observé): 31652 mg/m3

Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE

Organes cibles: Reins, Foie

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Espèce: Rat, femelle

Sex: femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 13 wks Nombre d'expositions: 24 h/d NOEL: 31652 mg/m3

Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce: Rat, mâle

Sex: mâle

Voie d'application: gavage oral Dose: 116, 347, 1056 mg/kg Durée d'exposition: 13 wks Nombre d'expositions: daily

LOEL (Dose minimale avec effet observé): 347 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Organes cibles: Reins

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce: Rat, femelle

Sex: femelle

Voie d'application: gavage oral Dose: 116, 347, 1056 mg/kg Durée d'exposition: 13 wks Nombre d'expositions: daily

NOEL: 1.056 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 408

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Dermale Dose: 165, 330, 495 mg/kg/d Durée d'exposition: 13 wks Nombre d'expositions: 5 d/wk

NOEL: > 495 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 411

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Génotoxicité in vitro

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

: Type de Test: essai de mutation inverse

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Type de Test: Essai cytogénétique

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Génotoxicité in vivo

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

Type de Test: Test des micronoyaux

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Orfom® MCS

Cancérogénicité : Méthode: Estimation basée sur les valeurs de chaque

composant.

Remarques: Ne devrait pas être cancérigène, selon les

données concernant les composants individuels.

Toxicité pour la reproduction

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

: Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: gavage oral Dose: 50, 200, 750 mg/kg/d Méthode: OCDE ligne directrice 416 NOAEL Parent: >= 750 mg/kg NOAEL F1: >= 750 mg/kg Aucun effet indésirable à prévoir

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité pour le développement

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

: Espèce: Rat

Voie d'application: gavage oral Dose: 0, 400, 800, 1000 mg/kg/bw Nombre d'expositions: Daily Période d'essai: GD 6 - 15

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: > 1.000 mg/kg NOAEL Maternal: > 1.000 mg/kg

Orfom® MCS

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

Numéro de la FDS:100000101815

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Hydrocarbons, C12-C16, n- : Voie d'exposition:Inhalation

alkanes, isoalkanes, cyclics, Organes cibles: Système nerveux central

aromatics (2-25%) Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Hydrocarbons, C12-C16, n- : Voie d'exposition:Inhalation

alkanes, isoalkanes, cyclics, Organes cibles: Système nerveux central

aromatics (2-25%) Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

11.2

Informations sur les autres dangers

Orfom® MCS

Information : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

supplémentaire vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des

concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de

dessécher la peau.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1

Toxicité

Toxicité pour les poissons

Hydrocarbons, C12-C16, n-

alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

: LL50: 10 - 30 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Poisson

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Hydrocarbons, C12-C16, n-

alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

: EC50: 10 - 22 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

Hydrocarbons, C12-C16, n-

alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

: EC50: 1 - 3 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Numéro de la FDS:100000101815

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Hydrocarbons, C12-C16, n-

alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

: NOEC: 0,48 mg/l

Durée d'exposition: 21 Days

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Si l'on prend en considération les propriétés de plusieurs

composants, on estime que le produit est biodégradable

conformément à la classification OCDE.

12.3

Potentiel de bioaccumulation

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

: Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4

Mobilité dans le sol

Mobilité

Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

aromatics (2-25%)

: Milieu: Air

Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité

Contenu: 96 %

: Milieu: Eau

Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité

Contenu: 1,4 %

: Milieu: Sol

Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité

Contenu: 0.07 %

: Milieu: Sédiment

Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité

Contenu: 1,3 %

12.5

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien

 La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

Numéro de la FDS:100000101815

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7

Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8

Information écologique supplémentaire

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Danger à long terme (chronique) pour le milieu

aquatique

: Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1

Méthodes de traitement des déchets

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une

entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas

réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni

les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.7

Informations relatives au transport

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définitions réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici

Numéro de la FDS:100000101815

Version 2.0

Date de révision 2024-02-05

ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissement pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissement.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Les tests (ASTM D4206) ont montré que le produit n'entretient pas la combustion

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III, (79 - 80 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III, (-)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

90,UN3082,ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT), 9, III

CUVES DE CITERNES : ID9003, SUBSTANCES AYANT UN POINT D'ÉCLAIR SUPÉRIEUR À 60 °C ET N'EXCÉDANT PAS 100 °C. 9

Autres informations : Ce produit est acheminé conformément aux prescriptions de l'annexe I de MARPOL

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Numéro de la FDS:100000101815 18/21

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

VwVwS

Non classé comme agent cancérogène (R 45)

15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour:

Non applicable

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

F2

Quantité 1: 200 t Quantité 2: 500 t

ZEU_SEVES3 Mise à jour:

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et

présentant des propriétés similaires en termes

d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les

produits visés aux points a) à d).

34

Quantité 1: 2.500 t Quantité 2: 25.000 t

État actuel de notification

Suisse CH INV

Europe REACH Ce produit est en totale conformité avec la

réglementation REACH 1907/2006/CE. Listé ou en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie

afférente concernant les substances actives TSCA Canada DSL

Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

Australie AIIC Listé ou en conformité avec l'inventaire

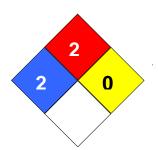
Nouvelle-Zélande NZIoC N'est pas en conformité avec l'inventaire Japon ENCS Listé ou en conformité avec l'inventaire Corée KECI N'est pas en conformité avec l'inventaire Philippines PICCS Listé ou en conformité avec l'inventaire Taiwan TCSI Listé ou en conformité avec l'inventaire Chine IECSC Listé ou en conformité avec l'inventaire

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 2

Risque d'incendie: 2 Danger de réactivité: 0



Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : 98120

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo- zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme

Numéro de la FDS:100000101815

Orfom® MCS

Version 2.0 Date de révision 2024-02-05

			administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolifères spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux
			de travail

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
	respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions
	répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.